

Programme d'aide aux employés (PAE)

 TELUS Santé

Votre **programme d'aide aux employés (PAE)**, et des ressources pour favoriser votre bien-être mental, physique, social et financier.



Votre programme d'aide aux employés (PAE) vous apporte un soutien immédiat et confidentiel pour vous aider à résoudre vos préoccupations en matière de travail, de santé ou de vie personnelle et/ou familiale.

En tant qu'employé admissible*, vous pourrez bénéficier de **4 consultations** par année. La période contractuelle s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin. Chaque année, vos heures de consultation seront renouvelées le 1^{er} juillet.

Les professionnels à votre disposition pour le service de conseillers cliniques (counseling) sont : psychologue, psychoéducateur, sexologue, travailleur social et orienteur. Les consultations pourront se faire de différentes façons : en personne, par téléphone ou par vidéoconférence.

Des services-conseils téléphoniques sont aussi à votre disposition pour des questions légales, financières ou nutritionnelles. Ces services sont également inclus dans les 4 consultations par année.

Adopter de saines habitudes, ensemble.

telussante.com/bien-etre | soinsvirtuels@telus.com

Accédez à votre programme d'aide aux employés (PAE) en tout temps, par téléphone, par Internet ou par l'application mobile.

- 1 Téléchargez l'appli TELUS Santé Intégrale ou visitez la page integrale.telussante.com
- 2 Surveillez votre boîte de réception pour y trouver une invitation à vous inscrire à la plateforme.

En ligne :

integrale.telussante.com

Appelez-nous :

1-833-711-2327



* L'utilisation du PAE est valide pour l'employé uniquement, il n'inclut pas les conjoints, enfants ou personne à charge.